



Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 76/15
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit de CHF 285'000.-- pour financer
l'achat d'équipements pour la future déchetterie
intercommunale au lieu-dit "En Messerin"**

Cyrille Perret, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit de CHF 285'000.-- pour financer l'achat d'équipements pour la déchetterie intercommunale au lieu-dit "En Messerin" afin de garantir son bon fonctionnement. Cette dernière ouvrira en principe le 3 novembre 2015.

La Municipalité présente et explique les éléments qui ont dicté la demande de crédit, à savoir la situation de location et de prêt, l'infrastructure de la nouvelle déchetterie et le prix du transport.

L'Exécutif donne ensuite des explications au sujet de équipements. Il précise finalement les coûts de ces investissements.

2. Les raisons de ces achats

Actuellement, la Commune dispose de trois points de récoltes des déchets situés au Bois des Ages, au Curson et aux Abériaux. Demain, resteront la nouvelle déchetterie intercommunale et les éco points du Curson et des Fossés.

Pour l'ensemble du matériel qui fait l'objet du présent préavis, il est important, aux yeux de la Municipalité, de porter à la connaissance de votre Conseil les éléments qui justifient ces investissements.

a) Location et prêt

La Municipalité loue la plupart des bennes actuellement en service. Certains conteneurs lui sont même prêtés gracieusement.

L'Exécutif pranginois ne souhaite pas pérenniser cette situation de location et de prêt. Le caractère provisoire des déchetteries justifiait ce mode de faire. La création d'une déchetterie destinée à durer dans le temps impose d'avoir une vision à long terme en devenant propriétaire de l'équipement.

b) Adaptation des bennes à la nouvelle déchetterie

Par leur taille, les bennes actuelles ne sont pas adaptées aux infrastructures de la nouvelle déchetterie, notamment aux quais de déchargement.

L'acquisition de nouvelles bennes permettra de disposer d'équipement en parfaite adéquation avec les infrastructures de la déchetterie.

Il ne faut pas oublier que les déchetteries situées sur le territoire pranginois desservent uniquement la population de Prangins. La nouvelle déchetterie intercommunale sera aussi accessible dorénavant à la population de Duillier.

Finalement, dans le choix des volumes des conteneurs, la Municipalité a aussi pris en compte le fait que la population va probablement augmenter et que la quantité des déchets va suivre en tout cas la même progression. En d'autres termes, L'achat des bennes tient compte d'éléments qui devraient survenir mais sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.

c) Prix du transport

Les déchets collectés dans la déchetterie intercommunale devront bien entendu être transportés ailleurs. Par exemple, le verre sera acheminé chez Vetrecycling à Saint-Prex. Le papier et le carton seront eux transportés chez Retripa à Vernier.

Ces désapprovisionnements de la déchetterie s'effectuent par camion. Le prix de ce transport est calculé au nombre de kilomètres parcourus sans tenir compte du poids des déchets transportés. Il est dès lors logique d'avoir le meilleur ratio poids des déchets transportés et kilomètre parcouru en utilisant les bennes les plus grandes possible au regard des véhicules transporteurs.

3. Quelques éléments sur le matériel à acquérir

a) Les bennes

Les bennes à couvercle sont destinées recevoir le bois, le papier et les déchets encombrants. Le fait de pouvoir couvrir les déchets permet de gagner du poids. Cela évite que des éléments parasites comme l'eau de pluie et la neige se mêlent aux déchets. Il en va aussi de la propreté de la déchetterie.

La benne à compost doit avoir des portes étanches. En effet, il est interdit que du jus provenant des déchets en décomposition échappent du conteneur pendant le stockage dans la déchetterie et pendant le transport routier.

La benne pour la ferraille doit disposer d'un système de crochets pour fixer un filet à l'occasion du transport par camion.

La benne pour le PET est pourvue d'un cadre filet fixe à la benne pour empêcher la perte d'éléments pendant les transports.

La benne pour les huiles usées dispose de deux fûts distincts de 200 litres chacun. Un fût permet de récolter les huiles minérales. L'autre fût contient les huiles végétales.

Le conteneur pour le verre est divisé en trois compartiments distincts : l'un pour le verre vert, le second, pour le verre blanc et le dernier pour le verre brun. Vetrecycling rémunère mieux la tonne de verre triée que celle en vrac sans distinction de couleurs.

b) Le compacteur

Le compacteur permet de compacter tous les déchets volumineux, en particulier le plastique et le carton.

En compactant les déchets, il est ainsi possible diminuer le volume jusqu'à cinq à dix fois. Cette diminution du volume des déchets permet de gagner l'espace pour le stockage sur le site et de gagner de la place dans la benne. C'est aussi un gain d'argent lors du transport.



Le compacteur sera équipé d'un couvercle à deux battants. Ce couvercle présente l'avantage de garder un espace de récupération propre, d'éviter de l'eau et de la neige dans les déchets et d'éviter d'avoir de poids supplémentaire dans le conteneur.

c) Le chariot à mât télescopique

Cet engin permet de tasser les bennes, en particulier celles contenant le papier, le bois, les déchets inertes, la ferraille et les encombrants.

En outre, ce chariot permettra de manipuler les palettes et les différents cadres de stockage. Il sera utile pour charger dans la benne des déchets verts déposés au sol et de mettre de l'ordre dans les conteneurs.

L'on peut dire sans hésiter que ce chariot à mât télescopique permettra de gagner de la place et d'épargner de l'argent en optimisant au maximum le poids des déchets transportés.



Cet engin est livré avec de nombreux accessoires permettant de nombreuses utilisations, notamment le déneigement de la déchetterie.

Le choix de ce modèle résulte d'une réflexion qui tient compte qu'une benne a une longueur de 7,20 mètres et que cet engin peut porter une charge maximale de 3'700 kilogrammes à une distance de 12 mètres. Cette machine est un compromis effectué parmi de nombreux modèles et des marques différentes. Il a aussi été tenu compte du service après-vente à proximité.

4. Description du matériel

Description	Nbe	Prix/Pièce	Total/HT
Plastique carton : Compacteur type PC 600L-24AR	2	CHF 22'250.00	CHF 44'500.00
Bois, papier et déchets encombrants : Container standard type Medium 38m ³ avec couvercle	3	CHF 8'930.00	CHF 26'790.00
Ferraille : Container standard type Medium 38m ³	1	CHF 6'370.00	CHF 6'370.00

Description	Nbe	Prix/Pièce	Total/HT
PET : Container standard type Medium 38m ³ avec cadre-filet	1	CHF 7'770.00	CHF 7'770.00
Compost : Container standard type Heavy 36m ³ avec couvercle et porte étanche	1	CHF 9'980.00	CHF 9'980.00
Verre : Container type Medium 38m ³ avec tri des couleurs et insonorisé	1	CHF 15'440.00	CHF 15'440.00
Déchets inertes : Benne type Cobra 12m ³ avec porte rampe	1	CHF 4'780.00	CHF 4'780.00
Huiles usées : Container Villiger Type City Line 3.3m ³	2	CHF 3'980.00	CHF 7'960.00
Chariot à mât télescopique MERLO P37.12 PLUS+ accessoires	1	CHF 140'000.00	CHF 140'000.00
Total HT			CHF 263'520.00
TVA 8%			CHF 21'081.60
			CHF 284'601.60

Ce montant de CHF 284'601.60 se répartit à raison de 25% à la charge de la Commune de Duillier soit CHF 71'150.40 et 75% à la charge de la Commune de Prangins, soit CHF 213'451.20.

5. Subvention

Par décision du 23 décembre 2014, la Direction générale de l'environnement a octroyé une subvention de CHF 375'000.— au maximum correspondant au 15% des coûts de réalisation devisés à CHF 2'500'000.--. Ce dernier montant correspond au coût estimé de la construction de la déchetterie (préavis 50/14) et au coût estimé des frais d'équipement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 76/15 concernant la demande d'un crédit de CHF 285'000.-- destiné à l'achat d'équipements pour la future déchetterie au lieu-dit « En Messerin »,
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 76/15 concernant la demande d'un crédit de CHF 285'000.-- destiné à l'achat de l'équipement pour la future déchetterie au lieu-dit "En Messerin".
2. d'accorder un crédit de CHF 285'000.-- pour le financement de ces équipements, subventions non déduites.
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt.
4. de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de CHF 28'500.-- par année, au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 juillet 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler